

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/283

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien – Mr DARBON Thierry
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr
CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Santé : centre de santé sexuelle – déploiement de l'activité sur le Beaurepairois

✓ **Contexte**

Sur le 1^{er} semestre 2023, suite au départ de toute l'équipe de conseillères conjugales et familiales (retraite, reconversion, raisons personnelles), la nouvelle équipe recrutée de septembre à février a amené une nouvelle dynamique.

L'équipe a de plus été renforcée à hauteur de 0.7 ETP par le cofinancement du Département (0.4 ETP) complété par celui de la Communauté de communes (0.3 ETP). Ce temps supplémentaire était destiné à renforcer l'activité sur le roussillonnais.

Depuis février 2023 l'équipe est composée de 6 personnes pour 3.2 ETP :

- Une secrétaire à 0.6 ETP
- Un médecin gynécologue, directeur médical à 0.4 ETP
- 3 CCF (0.4 ETP, 0.6 ETP et 0.8 ETP)
- 1 animatrice de prévention faisant également de l'accueil/secrétariat (0.4 ETP)

⇒ Ce renfort a permis, à partir de 2023, une ouverture du CSS jusqu'au jeudi pendant les vacances scolaires (jusqu'à présent sur les périodes de vacances scolaires le centre n'était ouvert que jusqu'au mercredi).

En parallèle, le territoire Isère Rhodanienne s'est étendu afin de faire coïncider au 1^{er} janvier 2023 son périmètre avec celui de la Communauté de communes.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône est rattachée à la seule maison du Département de l'Isère Rhodanienne. Les conseillères conjugales du Département qui intervenaient alors sur Beaurepaire sont désormais rattachées au territoire de la Bièvre et n'interviennent plus sur le beaurepairois.

L'équipe basée à Roussillon a répondu aux demandes d'animations collectives du collège de Beaurepaire. Mais au vu des demandes en augmentation des établissements scolaires, il sera difficile de répondre à nouveau à la demande à moyens constants.

De plus, les moyens actuels ne permettent pas de répondre aux besoins d'accompagnement sur le conseil conjugal et familial.

✓ Perspectives 2024

Activité de conseil conjugal et familial :

Les besoins évalués par les conseillères conjugales et familiales étaient à minima d'un jour par semaine pour le conseil conjugal et familial.

Activité d'animation scolaire et collective :

Des animations scolaires viendront en complément avec le soutien d'un agent déjà en poste afin de permettre le dédoublement des classes.

A ce jour les besoins recensés pour le collège de Beaurepaire pour 2023-24 seraient de 10 jours pour 1 CCF (soit 20 jours si les classes sont dédoublées) ce qui permettrait d'intervenir sur l'ensemble des classes de chaque niveau avec, idéalement 2 interventions pour les 3^{ème}, tel que demandé par l'établissement.

Cette proposition correspond aux orientations nationales en matière d'éducation à la sexualité.

L'infirmière scolaire souhaiterait également des interventions au niveau des CM2 (animation CCF - infirmière scolaire). Si cela semble pertinent, le temps humain est estimé à 15 séances ce qui ne sera pas possible à absorber en l'état des moyens humains actuels ni même à priori avec une augmentation d'un 0.2 ETP de CCF. Néanmoins une réponse plus adaptée pourrait être proposée avec un renfort des moyens humains.

Activité médicale :

En complément, un temps médical serait également à développer sur 1 jour par semaine.

Un médecin généraliste, ayant un diplôme universitaire de gynécologie, récemment installée dans la région pourrait réaliser les activités médicales du CSS.

- ⇒ En résumé, pour déployer l'activité du CSS sur Beaurepaire à partir de 2024, les moyens humains seraient de :
- 1 jour de CCF (0.2 ETP) en augmentant le temps de l'équipe actuelle (pas de recrutement supplémentaire)
 - 1 jour d'activité médicale (0.2 ETP) pour un médecin.

Le jour envisagé pour le déploiement de ces activités serait le jeudi.

Lieu : 2 locaux de la maison de santé permettraient la réalisation de consultations médicales et l'activité de CCF.

L'occupation de la MSP se ferait sur 2 ans, en attendant la possibilité d'investir les locaux du Département.

Budget estimatif

Coût postes (0.2 ETP conseiller conjugal et familial et 0.2 ETP de médecin)

54 000,00 € annuel

Fonctionnement

10 000,00 € (Petit équipement, produits pharmaceutiques, bureautique, formation...)

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

VALIDE la proposition de déploiement de l'activité du centre de santé sexuelle sur le Beurepairois à partir de 2024,

VALIDE la création d'un poste de médecin et l'augmentation du temps de travail d'un agent conseillère conjugale familiale,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD